Commune de Saint Etienne sous Bailleul

Livret d'accueil des nouveaux arrivants

Sommaire :

Le mot du maire

Un patrimoine à découvrir

Loisirs et Tourisme

Education et animation

Le village à vos côtés

Numéros utiles

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers nouveaux concitoyens,

Vous avez choisi de vous établir à Saint Etienne sous Bailleul et je souhaite vous exprimer mes vœux de bienvenue dans notre commune.

Ce petit fascicule vous permettra de découvrir rapidement l'histoire, le patrimoine de notre village, vous informera des services à votre disposition et vous guidera dans vos démarches auprès des administrations.

Je vous assure de la volonté de la municipalité d'être à l 'écoute de l'ensemble des habitants pour prendre en compte vos éventuelles remarques ou suggestions. A ce titre, vous trouverez dans les prochaines pages l'équipe qui œuvre à mes côtés, avec dynamisme, au service de la population.

Je vous souhaite la bienvenue à Saint Etienne sous Bailleul.

Votre Maire,
Henri SAUVAGE

UN PATRIMOINE A DECOUVRIR

Situation géographie

Située sur le versant sud du val Saint Ouen aux Portes de la Normandie, la commune de Saint Etienne sous Bailleul est aux confins du plateau de Madrie et du Val de Seine.

Le village de Saint Etienne sous Bailleul s'étire sur 3 km au flanc du coteau et a une superficie de 4,34 km2. Avec ses hameaux de la Nieuray et de Brosville, le bourg principal compte une population de 399 habitants. Saint Etienne garde sa vocation de village rural malgré la proximité des agglomérations Gaillonaise et Vernonaise.

Un peu d'histoire .... Origine possible et histoire de Saint Etienne sous Bailleul

Notre commune s'appelait autrefois Canteloup (champ du loup) qui fut très longtemps le nom de ce petit village niché au niveau du versant droit de la petite rivière « Le Saint Ouen » qui coule le long de la route de la Vallée. Les fiefs et les dépendances avaient autrefois leurs seigneurs et leurs maîtres respectifs. Parmi ceux-ci, on peut remarquer que ce fut sans doute Alice la CAGNARDE, la plus importante et qui régnait sur CANTELOUP au Xve siècle.

Saint Etienne, à part ses vignes et ses champs de culture, possédait une briqueterie, un moulin à grains, un four à chaux et une église située rue de la Garenne dont il ne reste q'un seul vestige : la cloche qui fut refondue et qui orne aujourd'hui le fronton de la Mairie.

Les guerres ont laissé aussi des traces de leur passage, ce n'est qu'un mauvais souvenir et nous ne les citerons pas tous. Un est resté inscrit dans les archives de la guerre de 1870 : le 10 décembre 1870, les soldats prussiens déployés sur les côtes de Saint Etienne, descendent dans le village, en emmenant les hommes jeunes en se rendant à la Grâce ... où ils tuent un homme et en prennent d''autres.

Des lavoirs dès le XVIIIe siècle...

Les lavoirs se multiplièrent à St Etienne sous Bailleul et dans ses environs, jusqu'au début du Xxe siècle. Leur usage s'est perdu avec la génération, dans les années 1950-1960, de l'adduction d'eau et de l'apparition d'un équipement ménager révolutionnaire : la machine à laver. Désormais, le lavage du linge s'accomplit à domicile! Les lavoirs les plus isolés, ne résistent pas à l'usure du temps et des dégradations. C'est le début de leur lente agonie.

Autrefois, la réalisation d'un lavoir public relevait de l'initiative communale contrôlée par l'administration départementale. Chaque lavoir est particulier, suivant le site où il était construit et le type de population à desservir.

Sur notre commune, il existe trois lavoirs : celui du bourg , rue Claude Monet près de l'école, celui du village, rue de Brosville et le lavoir de la Nieuray , rue des Etangs qui sont alimentés par des sources qui rejoignent ensuite le Saint Ouen. Document en annexe : « A la rencontre des lavoirs ».

LOISIRS ET TOURISME

Gîte « Les grandes vignes »

Mr et Mme DESSEAUX Philippe propose à la location touristique une maison d'hôte de charme pour 6 personnes sur leur propriété située 8 rue de Brosville à St Etienne sous Bailleul.

Tél. Fax **02 32 52 79 87** le soir – **06 70 06 68 85** journée. Site internet : maison de charme les grandes vignes

Haras des Ô

Le Haras des Ô situé sur les hauteurs de Saint Etienne sous Bailleul a ouvert ses portes aux petits cavaliers, via son poney-club. Laurent SAFFRE, enseignant BEE1 – Cavalier CSO, propose un accompagnement spécifique de préparation à la compétition « Poney ». Les programmes proposés aux enfants sont les suivants : cours hebdomadaires, stages, coaching individuel, sorties en concours, participation aux championnats. Pour tout renseignement s'adresser à : Laurent SAFFRE au **02.32.52.63.07** ou **06.12.24.28.81** et Sophie HEBERT au **06.15.26.85.52**. Ils invitent à venir faire un essai ceux qui le souhaitent et à rejoindre l'écurie pour la compétition ou se faire plaisir en cours et en promenade.

Chemins de randonnée

La commune de St Etienne sous Bailleul vous offre la possibilité de belles ballades sur son territoire. Le plan en PJ vous fournit un exemple d'une boucle de 7 kms autour du village. Ce petit tour vous donnera un aperçu de St Etienne : ses bois, ses plaines, ses lavoirs, son calvaire de la Croix de l'Orme.

Randos Fraich'Eure : chaque Mardi en Juillet et Août, la communauté de communes Eure Madrie Seine organise des ballades pédestres gratuites de 6/8 kms à allure tranquille. Renseignements au **02.32.53.87.00**.

Centre aquatique « Aquaval » de Gaillon

Le Centre aquatique **Aquaval** de Gaillon situé sur la RD 65 en direction d'Aubevoye dispose d'un bassin ludique avec banquettes à bulles, des jeux d'eau, de bain à remous, d'un espace de nage à contre courant, d'un toboggan, d'une rivière extérieure et d'un solarium.

Des cours d'aquagym, des stages aquatiques, des stages de natation, des cours de natation enfants et adultes ainsi que prénatale et accueil de bébés nageurs y sont organisés. Les horaires d'ouverture varient selon les saisons – Renseignements au **02.32.77.47.00.**

« Côté loisir ou côté sport, nager c'est bon pour la santé. Aquaval, c'est du bien être assuré ».

Conservatoire de Musique « Le Prieuré » à Gaillon

Il est situé « Allée de L'Hermitage à Gaillon« . Ouvert aux enfants comme aux adultes, le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal rassemble 500 élèves et adhérents. Tous sont accueillis pour un enseignement traitant de la formation musicale, l'apprentissage instrumental et les pratiques collectives y compris le chant.

Tél/Fax du secrétariat : **02.32.52.85.78**

Ateliers culturels

- **Le Pôle culturel de Gaillon propose également des ateliers pour les plus de 50 ans**. :

arts plastiques, jeux de société, chant, initiation à Internet, sorties culturelles et randonnées quand les beaux jours sont de retour. L'adhésion annuelle varie de 88,00 euros à 12,70 euros (tarifs « extérieurs ») selon l'atelier.

Pour tout renseignement, tél. au 02.32.77.50.21

- **Autres adresses**

L'espace Philippe Auguste de VERNON regroupe à la foi un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, un théâtre, une salles des fêtes, un espace expositions et une médiathèque. Pour tout renseignement, tél. au **02.32.64.53.16**.

La Bibliothèque « Espace Médias d'AUBEVOYE est ouverte à tous et propose plusieurs espaces : DVD, informatique, presse, jeune, péri-scolaire, ado et adultes. L'inscription et le prêt à la bibliothèque sont gratuits. Pour tout renseignement : tél. **02.32.53.92.95**.

La Médiathèqe/Bibliothèque Jules Verne et la ludothèque de GAILLON disposent d'un équipement culturel ouvert à tout public. Renseignement au **02.32.52.60.59** (médiathèque) et au **02.32.53.14.90** (ludothèque).

Le cinéma Cin'Evasion situé avenue Jean Jaurès à GAILLON près du MacDo propose de nombreux films. Tarif réduit le Lundi et Mercredi : 6,10 euros et moins de 12 ans : 5,80 euros

Le Centre social « Espace Condorcet » à GAILLON 12-14 rue Jean Moulin accompagne les personnes qui ont besoin d'un soutien pour surmonter des difficultés qu'elles soient ponctuelles ou non. L'accompagnement est divers, global et adapté à tous ; il peut être familial, autour de la recherche d'informations, à la scolarité, socioprofessionnel, autour de la recherche d'un logement pour les jeunes. Enfin l'espace Condorcet est devenu Point relais culturel du cœur pour favoriser l'accès aux évènements culturels pour les plus démunis. L'adhésion annuelle varie de 5,50 euros (individuel) à 16,00 euros (familial).

L'espace Condorcet propose également un atelier couture et une repasserie installés rue Jean Moulin à Gaillon. Vous pouvez également participer à cette dynamique sociale. Ces services proposés contribuent au développement d'activités structurées autour de l'économie solidaire. Contacter l'accueil de l'Espace Condorcet pour de plus amples informations.

Pour tout renseignement concernant les horaires et lieux des différentes activités :

Tél **02.32.77.50.80** – Email : contact@espace-condorcet.asso.fr

EDUCATION ET ANIMATION

Centres de loisirs – Association « Le L.O.C.A.L. »

- **Le centre de loisirs de St Pierre de Bailleul (Dorémus**) accueille **les enfants de 3 à 10 ans**.

Durant les vacances scolaires, le centre accueille les maternelles et les primaires. Le centre est fermé durant le mois d'Août, pendant les vacances de Noël et les mercredis (hors période de vacances)

Horaires : de 9H à 17H30 ou de 13H à 17H30. Une garderie est assurée de 7H à 9H et de 17H30 à 18H30.

Les enfants sont répartis en groupe « les miloutins et les « gribouilles » selon leur âge.

Pour les inscriptions, une permanence en mairie de St Pierre de Bailleul est organisée le Samedi matin avant chaque vacances.

- **Le centre de loisirs d' AUBEVOYE 5, rue Maurice Ravel**

Il accueille les enfants de la maternelle au collège. Les activités sont axées sur l'ouverture et la diversité des démarches éducatives et culturelles (sport, culture, arts plastiques, informatique, théâtre, découverte de l'environnement et de la nature). Ce centre propose des thèmes variés afin de susciter chez l'enfant l'envie de découvrir, de s'initier, de créer de façon ludique.

Le mercredi, les maternels et les primaires sont accueillis. Pendant les vacances, ce sont les maternels, les primaires et les collégiens. Le centre est fermé à Noël.

Horaires : de 9H à 13H , de 9H à 17H30 et de 13H à 17H30. Garderie de 7H à 9H et de 17H30 à 18H30.

Les inscriptions se font directement au centre du Lundi au Vendredi. Renseignements par tél. au 02.32.52.06.90

LE VILLAGE A VOS CÔTES

L'équipe municipale à votre service :

Henri SAUVAGE, Maire, reçoit sur rendez vous

Christiane VIGNERON, Première adjointe, chargée du CCAS, des Finances, du Personnel communal et de la communication.

Philippe BODINEAU, Deuxième adjoint, chargé de la CCEMS, du S.I.E.G.E., des Affaires scolaires, de l'environnement et du permis de construire

Le conseil Municipal : **Jean Pierre AUVRAY, Carole BENOIT, Georges DO NASCIMENTO, David LEBOUTTE, Martine GOBENCEAUX, Stéphane AMADIEU et Virginie SAUVAGE.**

CCAS : Christiane VIGNERON, Carole BENOIT

Robert MONOT et Raymond LEDORMEUR participent également au CCAS

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Notre secrétariat vous accueille :

Le Mercredi de 17H à 19H Tél. **02.32.52.80.31**

Le samedi de 10H30 à 11H30 Fax. **02.32.69.58.36**

Secrétaire : Mme PIOT Karine

Contact email : **com.st-etienne-ss-bailleul@orange.fr**

Site Internet : http://saint-etienne-sous-bailleul.fr

La création du site Internet de la commune a permis de renforcer la communication et apporter aux stéphanois les informations nécessaires à leur vie quotidienne et donner aux visiteurs la meilleure image du village.

LE VILLAGE A VOS CÔTES

vos démarches

Que ce soit pour vos démarches d'état civil ou de travaux, la Municipalité est à vos côtés physiquement ou virtuellement par l'intermédiaire de notre site internet et de notre messagerie électronique. Nos services sont à votre disposition pour vous informer, vous accompagner et faciliter vos démarches.

Démarches administratives à effectuer auprès de votre mairie :

CARTE D'IDENTITE

Faire enregistrer votre nouvelle adresse sur votre carte d'identité avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

LISTES ELECTORALES

A partir du 1er mars de l'année suivante), les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, le Samedi étant considéré comme jour ouvrable. Une pièce d'identité, un justificatif du nouveau domicile et votre ancienne carte d'électeur sont exigés.

INSCRIPTIONS ECOLE

Selon l'âge leur âge et la section, les enfants sont accueillis dans notre école, à l'école de la Grâce et l'école du Goulet à St Pierre de Bailleul. Vous devrez passer en Mairie pour retirer une attestation et la remettre à la directrice de l'école concernée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire peut également être accomplie par votre représentant légal. Une attestation de recensement vous sera remise. Cette attestation est indispensable pour être convoqué(e) à la journée d'appel de préparation à la défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de plus de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important : vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, faites vous régulariser rapidement à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte. Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité, livret de famille des parents, justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone).

Le site ***www.defense.gouv.fr*** du ministère de la Défense vous donnera plus d'informations.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

La Mairie de St Etienne traite vos dossiers de demande de création ou de renouvellement de carte d'identité.

Pour le passeport, s'adresser à la Mairie de Gaillon ou de Vernon.

Depuis le 01/01/2013, les mairies ne délivrent plus les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs qui souhaitent voyager seul ou collectivement. Un mineur français pourra voyager seul avec sa carte d'identité ou son passeport. Certains pays imposent un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Se renseigner auprès du site du Ministère des Affaires étrangères.

DECLARATION DE NAISSANCE ET DE DECES

Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance à la Mairie du lieu de naissance. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Ainsi, pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée à la mairie du domicile.

Décès

La déclaration est obligatoire et doit être faite dans les 24 heures qui suivent l'événement auprès de la mairie du lieu de décès. Toute personne peut déclarer un décès. En cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches. Pour déclarer le décès, il faut présenter, une carte d'identité du déclarant, le certificat de décès, le livret de famille et la carte d'identité du défunt. Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration peut se faire directement par l'hôpital à la mairie du lieu du décès.

LE VILLAGE A VOS CÔTES

♦ MARIAGE

Le lieu du mariage est déterminé par le lieu d'habitation. Pour se marier à St Etienne, l'un des futurs époux doit y avoir son domicile ou sa résidence depuis un mois à la date de publication des bancs L'âge requis est 18 ans. Avant , la dispense est accordée par le Procureur de la république. La publication des bancs incombe au Maire du lieu de célébration avec publication et affichage pendant 10 jours.

Le dossier de mariage est constitué sur place. Les futurs époux doivent se présenter ensemble en Mairie munis des pièces suivantes :

- leur pièce d'identité ou un passeport valides

- un justificatif de domicile dans la commune de moins de 3 mois

- un acte de naissance délivrée par la mairie de naissance

Les témoins sont majeurs au nombre de 2 minimum et 4 maximum. Ils doivent fournir la copie de leur pièce d'identité.

Prévoir un délai de 2 à 4 mois avant la publication des bancs et la date souhaitée du mariage.

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DEMOLIR, DECLARATION DE TRAVAUX

Depuis le 1/10/2007, la déclaration préalable remplace notamment la déclaration de travaux et la déclaration de clôture.

Désormais, 3 types de permis vous sont proposés : le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir.

Les demandes de permis de construire et les déclarations préalables de travaux sont à déposer ensuite en mairie, soit directement au guichet soit par courrier avec accusé réception. Une liste des pièces devant accompagner les dossiers est fournie avec les nouveaux formulaires. L'administration se donne 1 mois pour traiter les dossiers de déclarations préalables, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir et 3 mois pour les permis autres que les maisons individuelles et les permis d'aménager. En l'absence de réponse dans les délais, le permis est accordé tacitement. En cas de refus du permis de construire, il vous est possible de modifier votre projet et de déposer une nouvelle demande ou d'engager un recours contre la décision de l'administration.

♦ CERTIFICAT D'URBANISME

Délivré en Mairie, le certificat d'urbanisme indique les règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il doit être demandé pour savoir si un terrain est constructible ou si la réalisation d'une opération précise est possible. Il existe deux types de certificat d'urbanisme :

Le certificat d'urbanisme d'information qui permet de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain mais n'indique pas si le terrain est constructible ou non, en l'absence de projet précis.

Le certificat d'urbanisme opérationnel qui indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

Le formulaire de demande de certificat d'urbanisme doit être complété par un dossier constitué des documents suivants : une notice descriptive du projet précisant la destination, la nature et la superficie hors œuvre du bâtiment projeté sur un plan du terrain et un plan de situation du terrain dans la commune.

♦ CONSULTATION DU CADASTRE ET EXTRAITS

Le document d'urbanisme qui régit notre commune est une carte communale validée en 2007 : elle définit les zones constructibles de St Etienne. Le cadastre qui est divisé en 5 sections : AB, ZA, ZB, ZC et ZD. Il est consultable en Mairie mais il est également consultable gratuitement sur internet : **www.cadastre.gouv.fr**. Le site permet également d'imprimer à domicile des extraits du plan cadastral.

Depuis 2011, un ScoT (schéma de cohérence territorial) a été mis en place pour les 23 communes de la communauté de communes CCEMS. En plus de la carte communale, notre urbanisme doit également répondre aux exigences du ScoT.

LE VILLAGE A VOS CÔTES

COLLECTE DES DECHETS

Le SYGOM (syndicat de gestion des ordures ménagères) est l'un des 3 syndicats intercommunaux de l'Eure pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables. Il regroupe 124 communes dont 23 communes de la CCEMS.

1) Pour notre commune, la collecte des déchets ménagers et des recyclables a lieu le Jeudi matin. Vous devez sortir vos sacs et vos poubelles le Mercredi soir.

2) La déchèterie du SYGOM la plus proche de St Etienne sous Bailleul est AUBEVOYE (3 rue de l'Etang). Pour y accéder, il faut une carte, que les gardiens de la déchèterie délivrent après présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et le permis de conduire.

3) Pour le recyclables (journaux, magazines, emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles et bidons en plastique) des sacs bleus sont à retirer en Mairie aux heures d'ouverture.

4) Collecte du verre
Deux containers à verre sont à votre disposition : Place de la Mairie et rue de la Cour d'Orange

5)Compostage
Le compostage des déchets relève de la volonté de chacun, c'est une initiative éco-citoyenne. Par le passé, le SYGOM a distribué des composteurs aux habitants de St Etienne qui en faisaient la demande . A l'heure actuelle, il n'y a pas de nouvelle initiative de distribution programmée.

REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR ET PREVENTION DES INCENDIES

L'article 10 de l'arrêté préfectoral du département de l'Eure du 14/12/2010 précise que le brûlage de tontes, d'herbes, de souches d'arbres, de résineux est autorisé en plein air à plus de 50 mètres de l'habitation voisine, seulement du 15 octobre au 15 mars . Cet arrêté s'applique sur le territoire de notre commune. **Il est donc interdit de brûler vos déchets verts entre le 15 mars et le 15 octobre**.

NUISANCES SONORES

Un arrêté municipal du 06/10/2011 précise que les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien des espaces verts réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques, etc ne peuvent être effectués que :

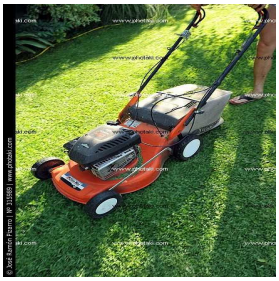

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30

- le Samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

- Interdiction le Dimanche et les jours fériés.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet arrêté. Il est rappelé que la bonne harmonie de la vie communale rurale s'appuie d'abord sur des règles naturelles de bon voisinage. Il vaut toujours mieux échanger et dialoguer avec son voisinage plutôt que d'avoir recours aux procédures administratives.

DETENTION DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens classés en 1ère et 2ème catégorie ont l'obligation de les déclarer en Mairie et obtenir du Maire un permis de détention sur la production de documents officiels.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CCEMS

St Etienne est une des 23 communes qui compose la CCEMS. Son siège est à Aubevoye, au château de Tournebut.

Mr Jean Luc RECHER , Maire d'Aubevoye, en est son président.

Les principales compétences de la CCEMS:

- Développement économique du territoire, eau potable, assainissement, bassins versants, transports, aménagement du territoire, politique du logement et du cadre de vie, politique sociale, sports, loisirs, culture, tourisme.

Les grands projets de la CCEMS en cours ou à venir :- Maison de santé, extension de la STEP d'Aubevoye, aménagement des abords de la gare SNCF d'Aubevoye/Gaillon, nouveau forage d'eau potable de Port-Mort, usine de méthanisation, schéma directeur d'assainissement et de cohérence territorial.

NUMEROS UTILES

URGENCES

Centre de secours le plus proche : Caserne de Pompiers de Gaillon : faire le 18 ou 02.32.64.38.64

Gendarmerie de Gaillon : 02.32.53.00.17 ou 17

Commissariat de police de Vernon : 02.32.64.30.00

Hôpital de Vernon : faire le 15 ou 02.32.71.66.00

Hôpital d'Evreux : 02.32.33.80.00

Pharmacie de garde : 3237

Dentiste de garde (dimanches et jours fériés) : 02.32.31.60.14

Centre anti-poison : Hôpital de Rouen : 02.35.88.44.00 (jours et heures ouvrables) - Paris : 01.40.05.48.48

SERVICES MEDICAUX ET PARA-MEDICAUX

Infirmières de Gaillon : 02.32.53.00.90

Ambulances : Gaillon : 02.32.77.27.27 – St Marcel : 02.32.21.05.05

Cabinets médicaux : St Marcel : 02.32.51.99.57 – Gaillon : 02.32.53.01.14 – Vernon : 02.32.64.42.42

Cabinet radiologie : St Marcel : 02.32.71.12.13

Laboratoire d'analyses médicales : Gaillon : 02.32.52.18.18 – St Marcel : 02.32.71.24.00

Pédicure : Vernon : 02.32.51.76.81

Kinésithérapeute : Gaillon : 02.32.53.00.37

Vétérinaires : Gaillon : 02.32.53.01.65 – Vernon : 02.32.51.45.67

PRATIQUES

Culte catholique : Paroisse de St Pierre de Bailleul et Gaillon : 02.32.53.91.69

Taxi : Gaillon : 06.13.72.55.01 – Vernon : 06.77.49.32.90 – St Marcel : 02.32.51.07.62

Piscine Aquaval de Gaillon : 02.32.77.47.00

SERVICES PUBLICS

Mairie de St Etienne sous Bailleul : 02.32.52.80.31

Ecoles : St Etienne sous Bailleul : 02.32.52.84.26 – St Pierre de Bailleul : 02.32.52.27.24 – Le Goulet : 02.32.52.57.88

Collèges : St Marcel : 02.32.21.18.18 – Gaillon : 02.32.53.52.20

Lycées : Gaillon : 02.32.53.52.20 – Vernon : 02.32.71.23.00

Trésorerie : Gaillon : 02.32.53.05.60 – Centre des Impôts : Les Andelys : 02.32.54.74.10

ERDF Electricité : urgences : 0810.897.743 – VEOLIA Eau urgences : 0811.900.400

La Poste : St Marcel : 02.32.64.31.20

Centre médico social : Gaillon : 02.32.53.09.25

CCEMS : 02.32.53.24.27

CAPE (transport scolaire) : 02.32.53.50.03

SYGOM (déchetterie) : 02.32.53.26.35

Gare SNCF Aubevoye et Vernon : 3635

Marchés hebdomadaires : Gaillon : Mardi matin – Vernon : Mercredi matin et Samedi toute la journée.

EDUCATION ET ANIMATION

♦ *Les écoles*

Dans le cadre d'un regroupement avec la commune de St Pierre de Bailleul, la répartition des enfants par niveau et par école varie selon les effectifs à chaque rentrée scolaire. A la rentrée 2012/2013 :

- Maternelle : Ecole du Goulet à St Pierre de Bailleul
- Maternelle et CP : Ecole de St Etienne sous Bailleul
- Primaire : Ecole de la Grâce à St Pierre de Bailleul.

Dans le cas d'une nouvelle inscription, vous devez passer en Mairie de St Etienne pour récupérer une attestation que vous remettrez à la directrice de l'école concernée lors de votre rendez vous avec elle.

La cantine

Pour St Etienne, vous devez vous adresser à l'école auprès de Mme Van Kets, responsable de la cantine. Tél. **02.32.52.84.26** de 8H35 à 16H25. Coût d'un repas : 3,25 euros. Formulaire d'inscription en PJ.

La garderie

Vous devez vous adresser à l'école de St Etienne auprès de Mme VAN KETS, responsable de la garderie de St Etienne aux horaires d'ouverture. Les horaires de la garderie sont : 7H/8H30 – 16H30/19H00.

Les tarifs sont : 3,70 euros par jour et 35,00 euros par mois.

Transport scolaire St Etienne sous Bailleul/Saint Pierre de Bailleul

Liaison Ecole de St Etienne/Le Goulet : départ 8H15 – retour 16H35

Liaison Ecole de St Etienne/St Pierre : départ 8H30 – retour 16H50

Modalités d'inscription : pour une 1ère inscription, vous devez remplir un formulaire CAPE (en PJ) et le transmettre à la CAPE.

♦ *Les collèges*

La carte scolaire créée en 1963 est définie par chaque académie. L'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée général ou technologique correspond à son lieu de résidence. Les mesures d'assouplissement de la carte scolaire qui permettent aux parents de choisir le collège ou le lycée de leurs enfant est une manière de favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale au sein des établissements scolaires. Des journées portes ouvertes sont organisées par les Chefs d'établissement. Elles vous permettent de connaître les conditions de travail proposées aux élèves et de poser toutes les questions d'organisation de l'enseignement dispensé.

Le Collège Léonard de Vinci – 30 rue Barrière à SAINT MARCEL. Tél. 02.32.21.18.18. accueille les élèves de notre commune.

Autres collèges :

G. d'Amboise – 28 route Garenne à GAILLON (public) - Tél. 02.32.53.14.77

Cervantès – Rue Edith Blanchet à VERNON (public) - Tél. 02. 32.71.20.90

César Lemaitre – 13 rue Saint Lazare à VERNON (public) - Tél. 02.32.51.07.67

Jeanne d'Arc – 22 avenue P. Mendès France à VERNON (privé catholique) - Tél. 02.32.64.60.20

♦ *Les lycées*

Lycée Georges Dumezil (enseignement général, technologique et professionnel – public) - route d'Ivry à VERNON – Tél. 02.32.71.23.00

Lycée André Malraux (enseignement général et technologique – public) - 59 avenue F. Mitterand à GAILLON – Tél. 02.32.53.52.20

Lycée Sainte Agnès (enseignement professionnel – privé) - 126 rue d'Albuféra à VERNON – Tél. 02.32.51.14.86

Saint Adjutor, établissement catholique privé – 54 rue de Marzelles à VERNON accueille les élèves de l'école primaire au BTS. Son internat mixte peut accueillir 150 élèves de collège et lycée. Tél. 02.32.21.01.69

Les transports scolaires

Collège L. de Vinci à ST MARCEL (CAPE)

Carrefour Vallée/cour d'orange : LMMJV matin 7H54 – LMJV soir 17H26 – Mercredi midi 12H53

Mairie : LMMJV matin 7H56 – LMJV soir 17H24 – Mercredi midi 12H51

Collège Cervantes et Lycée Dumezil à VERNON (CAPE)

Mairie : LMJV matin 7H23 – LMJV soir 19H01 – Mercredi matin 7H23 Midi 13H28 – Samedi matin 7H19 soir 13H24

Les Castors : LMJV matin 7H25 – LMJV soir 18H57 – Mercredi matin 7H25 Midi 13H26 – Samedi matin 7H25 soir 13H22

Lycée de GAILLON (CCEMS – circuit 11)

Mairie : Aller LMMJV 6H53 – retour 18H17 – Mercredi 12H52

Transformateur rue C.Monet : Aller LMMJV 6H55 – retour 18H15 – Mercredi 12H50